



les Maisons des Saisonnalités

Au service des territoires et des économies et populations qui les font vivre

Appelées

Maison des saisonniers,
Espaces saisonniers,
Maison de l'emploi ou du travail saisonnier, Point accueil saisonniers..., Les « Maisons des saisonnalités » sont des structures spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des publics concernés par la saison : chefs d'entreprises ou salariés, débutants ou professionnels, résidents ou travailleurs en mobilité.

Elles accompagnent les **entreprises**, en particulier petites et moyennes, dans la Gestion de leurs ressources humaines saisonnières et apportent des réponses aux problématiques spécifiques rencontrées par les **travailleurs saisonniers** en matière d'emploi, d'accès à la formation et au logement, de santé, de vie quotidienne.

Elles sont apparues naturellement à partir des années 90 sur des territoires, ruraux pour la plupart, où une prise de conscience a eu lieu de la nécessité de mettre en place une organisation spécifique pour soutenir les entreprises et les populations soumises aux phénomènes de saisonnalité et à la nécessaire pluriactivité.

On recense aujourd'hui près de 40 Maisons des saisonnalités au service des économies touristique (essentiellement), agricole, agro-alimentaire, halieutique¹ et des territoires et populations qui font vivre ces économies.

En 2007, la création de l'Association ALATRAS a formalisé l'existence d'un réseau national des Maisons des saisonnalités.

● Pour soutenir la compétitivité des entreprises et l'amélioration de la qualité des biens et services produits, en favorisant la professionnalisation et la fidélisation des personnels saisonniers!...

● Pour diminuer la pénibilité et la précarité liées à l'emploi saisonnier, renforcer l'attractivité des métiers et des secteurs concernés!...

● Pour favoriser le maintien des entreprises et des populations sur les territoires à forte saisonnalité et pluriactivité et améliorer la qualité de vie locale!...

¹ Economie exploitant les ressources vivantes aquatiques.

Les Maisons des saisonnalités se rassemblent autour d'un socle commun de missions et de services. Le panel et la configuration de ces derniers peut varier en fonction des besoins et des spécificités de chaque territoire :

Favoriser la rencontre et la mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi saisonnier

Bourses à l'emploi, Forums pour l'emploi, CVthèque, mise en place d'actions de formation...

Exemples

Favoriser l'accès à l'information, aux droits et aux services des publics concernés par la saisonnalité et par la pluriactivité

Aide au montage de dossiers de prise en charge de formation, permanences CPAM - URSSAF à destination des indépendants pluriactifs, réunions collectives à destination des employeurs sur la réglementation du travail saisonnier, bilans de compétences à distance par visioconférence...

Exemples

Intervenir dans la prévention des problématiques de santé et des risques professionnels exacerbés par l'exercice de la saisonnalité

Mise à disposition de supports d'information et de matériel de prévention, (co)-organisation de journées de dépistages en station, aide à la rédaction du Document unique de prévention des risques professionnels...

Exemples

Favoriser le logement des saisonniers

Bourse aux logements, mobilisations d'aides au logement et de garanties de paiement des loyers, conclusion d'accords visant à mettre des logements étudiants à disposition des salariés saisonniers de l'été en mobilité (convention avec des CROUS ou des lycées...)

Exemples

Améliorer la qualité de vie et les conditions d'exercice des acteurs de la saison

carte avantages saisonniers, médiation sociale, plateforme de covoiturage...

Exemples

Favoriser le travail à l'année, la pluriactivité et les complémentarités saisonnières

Recensement de l'offre d'emploi saisonnière voire temporaire sur le territoire (Calendrier des saisons...), partenariats entre Maisons des saisonnalités basés sur l'accompagnement à la mobilité géographique, permanences d'aide à la création d'entreprises, journées portes ouvertes.

Exemples

Accueillir et favoriser l'insertion durable, l'intégration et le maintien des entreprises et des travailleurs saisonniers sur les territoires à forte saisonnalité

Guide d'accueil-site internet dédiés au travail saisonnier, organisation de temps d'information et d'intégration, suivi et accompagnement personnalisé...

Exemples

Recenser et répercuter les besoins des acteurs de la saisonnalité. Mener des actions concertées en vue d'y répondre

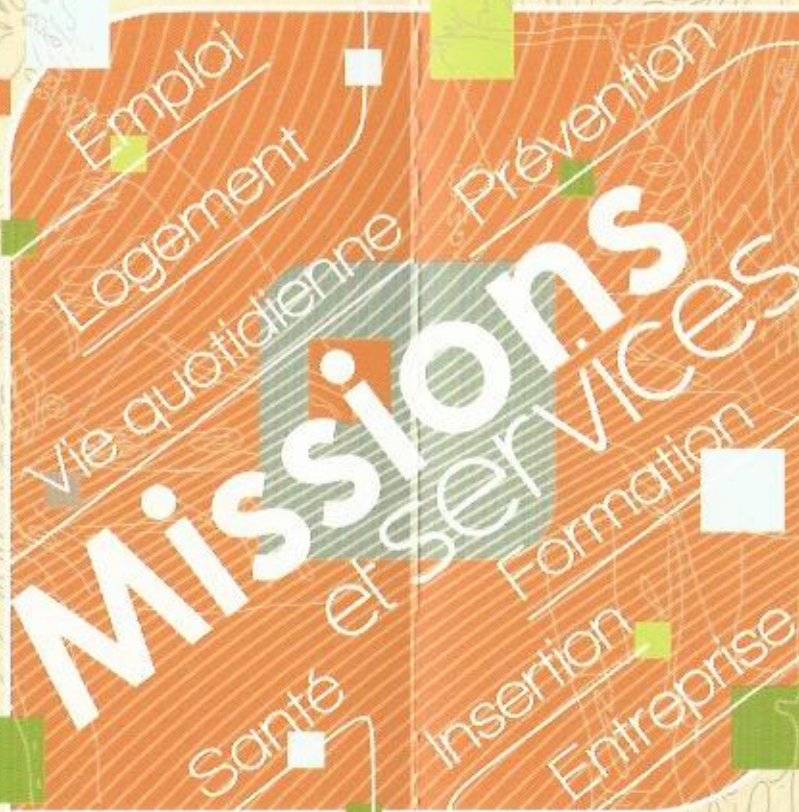
Recueil de statistiques et études, animation de groupes de travail thématiques, participation aux Commissions formation emploi territoriales et sectorielles, mutualisation avec les membres du réseau des Maisons des saisonnalités...

Exemples

Soutenir la gestion des ressources humaines des entreprises soumises aux rythmes saisonniers

Aide à la rédaction de fiches de postes, soutien à des initiatives de mutualisation d'emplois, soutien aux dispositifs d'accompagnement des TPE-PME, mise en place d'actions de formation GRH à destination des chefs d'entreprise...

Exemples



comment créer une Maison des Saisonnalités

Le portage juridique :

Les Maisons des saisonnalités peuvent être l'émanation d'une Commune, Communauté de Communes ou d'agglomération, d'un Pays, Département, d'une Maison de l'emploi, Mission locale ou encore d'un Bureau information jeunesse, d'une Association socioculturelle et sportive, d'un Groupement d'employeurs...

Les facteurs de réussite :

- Un soutien et une reconnaissance par les élus
- Un positionnement clair et une action concertée avec les acteurs socio-économiques sur la base d'un diagnostic de territoire
- Une communication efficace

La forme :

- Une structure dédiée qui accueille, accompagne et développe des actions en vue de favoriser l'exercice de la saisonnalité et de la pluriactivité sur son territoire
- Des structures d'accueil et d'accompagnement portées par des collectivités locales qui s'appuient sur la capacité d'animation et d'ingénierie d'une structure de type Comité de bassin d'emploi
- Une structure de développement local qui ouvre des antennes en station pendant la saison et propose un accueil distant spécifique le reste de l'année (site internet, mail et tél)

à noter Les financements :

Communes, Communautés de communes ou d'agglomérations, Pays, Conseil généraux, Régions, Etat peuvent entrer dans le financement des Maisons des saisonnalités. D'autres sources de financement peuvent dans certains cas provenir d'adhésions, de donations ou de prestations de services.

Les Régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Aquitaine ont défini des axes d'intervention financière pour soutenir la saisonnalité dans le tourisme et notamment les Maisons des saisonnalités.

Avec le soutien de



Le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté en février 2010 « un Plan d'accompagnement des saisonniers du tourisme » qui s'articule autour des axes suivants :

- prioriser davantage les politiques régionales en faveur du développement touristique sur la dessaisonalisation de la fréquentation,
- soutenir le dialogue social et professionnel en faveur des saisonniers, favoriser la concertation,
- mieux informer les saisonniers et les employeurs,
- sécuriser les parcours professionnels des saisonniers par une meilleure accessibilité au marché du travail et la création d'emplois durables et de qualité,
- sécuriser les parcours professionnels des saisonniers grâce à la « multi-qualification »,
- prendre d'avantage en compte la question de l'hébergement des saisonniers du tourisme,
- poursuivre l'aide à la création de logements saisonniers en montagne,
- soutenir les actions visant à résoudre les difficultés de mobilité des saisonniers,
- soutenir la prévention et agir pour la santé des saisonniers.

Le soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (Contrat de Projet Etat Régions)

Exemples de projets soutenus :

Appui aux points d'accueil des Alpes pour l'accompagnement des saisonniers, soutien au fonctionnement d'une Maison des saisonnalités (05), organisation de Journées de dépistages multiples en station (05 et 04), accompagnement des entreprises pour un label qualité de l'emploi saisonnier (04 et 05), construction de logements saisonniers (05), organisation du diplôme universitaire de gardien de refuge, aide à l'implantation d'un groupement d'employeurs Hôtellerie-Restauration-Métiers du tourisme (13, 83), déploiement en PACA du dispositif Charte de confiance : « Mieux recruter, mieux accueillir, et mieux fidéliser vos salariés » (Hôtellerie, de l'hôtellerie de plein air, Restauration), mise en place d'un fonds d'Intervention Régionale pour l'Investissement Social dédié à la professionnalisation et la continuité des parcours dans le tourisme.

Service Montagne et Massif Alpin
Tél : 04 91 57 55 56
ngnestou@regionpaca.fr

Service Tourisme
Tél : 04 91 57 54 60
mre@regionpaca.fr

LES MAISONS DES SAISONNALITÉS AUJOURD'HUI



Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Barcelonnette
Saint André les Alpes-
Castellane-Beauvezer
Le Dévoluy-Superdévoluy-La
Joue du Loup
La Salle-les-Alpes
Embrun
Guillestre
Aiguilles
L'Argentière-la-Bessée-Pelvoux
Isola 2000



La Teste de Buch
Mimizan-Biscarrosse-Léon

Languedoc-Roussillon :

Cap d'Agde
Aigues Mortes-Grau du Roi
Perpignan

Midi-Pyrénées :

Saint Lary Soulan
Lourdes

Poitou-Charentes :

St Georges de Didonne

Nord-Pas-de-Calais :

Ferrière-la-Grande
Boulogne-sur-Mer

Bretagne :

Saint-Malo
Auray

Centre :

Blois

Auvergne :

Le Mont-Dore

Pays de La Loire :

La Roche sur Yon

Corse :

Porto Vecchio-Propriano

Les coordonnées des structures sont
disponibles sur www.alatras.fr

Alatras édite une plaquette du
Réseau national des Maisons
des saisonnalités.



Rhône-Alpes :

Vallon Pont d'Arc
Les Deux Alpes
Villard de Lans
Bourg d'Oisans
Courchevel



Les Menuires-Val-Thorens
Saint-Jean-de-Maurienne



Valmorel
Flumet
Tignes le Lac



Val d'Isère
Mâcot-la-Plagne
Bourg-Saint-Maurice
Chamonix-Megève
Morzine-Châtel



Aquitaine :

Sarlat
Bergerac-Lalinde



Un Cahier des charges « Maison des saisonnalités » :

En 2012 Alatras a été missionnée par L'Etat pour rédiger un cahier des charges
« Maison des saisonnalités » et développer un Label du même nom.

Le Cahier des charges, consultable sur www.alatras.fr,

peut servir de base de réflexion à un projet

de création d'une Maison des saisonnalités.

Alatras
Centre de
ressources

Consultez
www.alatras.fr :

Bonnes pratiques
en matière de gestion de l'emploi,
du logement, de la formation,
de la santé..., boîte à outils et
textes juridiques ; veille politique ;
diagnostics territoriaux et études, actes des Rencontres
nationales de la saisonnalité ; annuaire national
des Maisons des saisonnalités bien sûr...

Recevez la newsletter d'Alatras :

Pour prendre connaissance des
dernières ressources publiées sur
www.alatras.fr
et être intéressé à la vie du réseau.
Inscription sur www.alatras.fr

Alimentez et aimez la page Facebook d'Alatras :

Pour permettre à la Communauté
des saisonniers d'avoir connaissance
des dates des forums pour l'emploi,
des bons plans logement et autres infos utiles.

Contactez l'animation nationale d'Alatras :

Pour obtenir un avis sur vos projets, un conseil sur vos problématiques,
des outils et des contacts pour avancer.

Alatras est mandatée pour fournir un accompagnement personnalisé
aux porteurs de projet de la Région Provence-Alpes-Côte d'azur.

alatras@alatras.fr - 04 88 03 66 48